

TITRE EXECUTOIRE

COPIE DESTINEE AU DEBITEUR FORMANT AVIS DES SOMMES A PAYER

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance le présent titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire par l'ordonnateur de la collectivité ou de l'établissement public désigné dans le présent acte conformément aux dispositions des articles L.1617-5, D.1617-23, R.2342-4, R.3342-8-1 et R.4341-4 du code général des collectivités territoriales.

COLLECTIVITE OU ETABLISSEMENT				Expéditeur	
Com. de Communes du Grand Pic Saint Loup 25 allée de l'espérance 34270 ST MATHIEU DE TREVIERS Téléphone : 04 67 55 17 00 Budget annexe Eau Potable				SERVICE GESTION COMPTABLE EST HERAULT - SGC 1 AVENUE DU GRAND CHENE 34270 ST MATHIEU DE TREVIERS	
OBJET ET PIECES JUSTIFICATIVES				Destinataire	
CLARET RENF. RES. AEP LOT. LES COROLLES ETAT DE SOMMES A RECOUVRE HECTARE CONVENTION LOT. LES COROLLES CLARET				HECTARE SAS 75 RUE ZI LES PORTES DOMITIENN CS30020 34741 VENDARGUES CEDEX	
COMPTABLE CHARGE DU RECOUVREMENT					
Année d'origine				SERVICE GESTION COMPTABLE EST HERAULT - SGC 1 AVENUE DU GRAND CHENE 34270 ST MATHIEU DE TREVIERS Tél : 01 RIB : FR443000100572D347000000016 BIC : BDFEFRPPCC	
Emis et rendu exécutoire le					
Numéro de Bordereau					
Numéro de Titre					
2023				23-11-2023	
02025				002110	
IMPUTATION				MONTANT H.T MONTANT T.V.A MONTANT T.T.C	
70 704 000				Détail à porter seulement par les organismes ou services assujettis à la TVA	
				68.809,37 13.761,87 82.571,24	
SOMME DUE				82.571,24	
Je vous prie de bien vouloir verser à ma caisse, à réception du présent titre exécutoire, la somme dont le montant figure dans la colonne "SOMME DUE" selon les indications données au verso du présent acte.					

Pour contester le bien-fondé de cette créance, vous devez déposer un recours devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois suivant la réception du titre exécutoire ou à défaut du délai de deux mois à compter de la notification d'un acte de poursuite (cf 2° de l'article 213 du code général des collectivités territoriales).

Signature : ALAIN BARBE
PRESIDENT

Je vous invite à payer à ma caisse la somme indiquée dans la case "SOMME DUE".
Veuillez joindre le talon à découper à votre règlement, d'avance je vous en remercie.

Payable dès réception
Découper et joindre le
talon ci-contre

NOM DU DEBITEUR	Exercice	Numéro du titre	Numéro bordereau	SOMME DUE (Euros)
000968 HECTARE SAS	2023	002110	02025	82.571,24

Com. de Communes du Grand Pic Saint Loup / Budget annexe Eau Potable